

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D10-2019

Séance du 28/02/2019 – Convocation du 18 février 2019

Compte rendu affiché le 15 mars 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Michel MATHEY ; Marc GRAZIANA par Laurent BUFFARD ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré,
- VU ledit dossier,
- **PREND ACTE** des éléments détaillés du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/03/2019
- Publication ou affichage le 05/03/2019

Valérie GLATARD, Maire.